Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260717-DEL_2026_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANVEC

Nombre de membres :	
En exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mil vingt-six
Le dix-sept juillet à vingt heures,
Le Conseil municipal de la commune de HANVEC - 29460, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
Date de convocation : 13 juillet 2026

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Fabienne GRANDJEAN, PRIMOT Christophe, Mélanie THOMIN (arrivée à 20h11), Marie-Françoise MARHIC, Jérôme DUBRAY, Majdouline VEY, Damien ILY, Sébastien THUEUX, Betty CROGUENNOC, Daniel CROGUENNEC, Cécilia CRAPOULET, Anne-Françoise BIZIEN.
ABSENTS : Corinne CHARDOT pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Hubert MADEC pouvoir donné à Yves CYRILLE, François VANDERMARLIERE pouvoir donné à Majdouline VEY, Stéphane DE LUCA (absent jusqu'à 20h17).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Daniel CROGUENNEC a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEL 2026-52 : VERSEMENT DU FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DIWAN DE COMMANA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Maire propose à l'Assemblée de verser une participation pour le fonctionnement de l'école Diwan de Commana. Aujourd'hui, il convient de valider le montant de cette aide annuelle

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de s'appuyer sur le coût moyen d'un élève de l'école publique, soit 403,35 €.

Sachant qu'il y a, pour l'année scolaire 2025-2026, 1 enfant inscrit à l'école Diwan de Commana résidant totalement à Hanvec (ne sont pas comptabilisés les enfants en résidence alternée sur Hanvec et une autre commune), la somme versée serait de 403,35 €.

DÉLIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 votes « pour » et 1 « abstention » de Corinne CHARDOT,
ARTICLE 1 : Valide l'octroi à l'École Diwan de Commana, de la somme de 403,35 € pour l'année 2025-2026.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE

Le secrétaire de séance
Daniel CROGUENNEC